

# CONSEIL MUNICIPAL du mercredi 20 septembre 2023 – 19h30

## PROCES-VERBAL 2023-05

Sous la présidence de Monsieur Christian SCHWALBACH,

Conseillers présents : DEMERLE Xavier, Christian KLEIN, Anita ZIEHL, JUNG Pascal, Herbert KREUTZMANN; SPECHT Christiane.

Conseillers absents excusés : KIFFER Céline (pouvoir à Xavier DEMERLE) ; SCHEIDLER Jutta (pouvoir à Christian KLEIN) ; Cécile HANNEMANN (pouvoir à Christian SCHWALBACH) ; Chris STAB.

Secrétaire de séance : Christiane SPECHT

.....

Le PV du conseil municipal du 5 juillet 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **DCM 2023-09-01 Décision d'affectation du produit de la chasse**

En application de l'article L429-13 du Code de l'environnement, les propriétaires des parcelles situées sur le territoire communal de la chasse ont été consultés par écrit en vue de l'affectation du produit de la location de la chasse pour la période allant du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033.

|   |     |
|---|-----|
| <b>Nombre de propriétaires qualifiés pour prendre part au vote</b>  | 514 |
| <b>Nombre de propriétaires ayant pris part au vote</b>  | 399 |
| - Dont nombre de propriétaires pour l'abandon du produit au profit de la commune  | 362 |
| - Dont nombre de propriétaires pour l'abandon mais dont la réponse ne peut être validée, tous les indivis n'ayant pas répondu | 18  |
| - Dont nombre de propriétaires pour la répartition  | 19  |

Superficie totale de la chasse communale : 963 ha 88 ares 45 ca.

Se sont prononcés pour l'abandon du produit de la chasse à la commune : 362 (soit 70,43 %) pour une surface de 821 ha 92 ares et 14 ca. (85,27 %).

**Plus de deux tiers des propriétaires représentant plus des deux tiers de la surface de la chasse communale se sont prononcés en faveur de l'abandon du produit de la chasse à la commune.**

En conséquence, ce produit sera, pour la durée du bail (du 2 février 2024 au 1<sup>er</sup> février 2033) abandonné à la commune.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité.

## **DCM 2023-09-02 Modifications des jours et des horaires des permanences**

Les jours ainsi que les horaires des permanences sont modifiés comme suit à compter du 1<sup>er</sup> d'octobre :

- Permanence de la secrétaire : Lundi de 13h30 à 16h30
- Permanence des élus le mercredi soir de 19h à 20h
- Permanence de la secrétaire : Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

Les habitants seront informés de ces nouveaux horaires via un bulletin d'information et également de la possibilité de prendre rendez-vous avec le Maire ou la secrétaire de mairie en cas de besoin en dehors de ces plages horaires.

Le Conseil municipal valide à l'unanimité ces modifications.

## **DCM 2023-09-03 Mise en place d'une convention entre la commune de Walschbronn et la société d'arboriculture de Walschbronn pour la gestion du verger pédagogique**

Le projet de convention ci-dessous est lu en séance :

Entre les soussignés :

Mr Christian Schwalbach, maire de Walschbronn d'une part et Mr Denis Nominé Président de la société d'arboriculture de Walschbronn ayant son siège au 16 rue de la Chapelle 57720 Walschbronn, d'autre part.

Il a été convenu la convention suivante :

- Afin de permettre la préservation des variétés fruitières en voie de disparition, la promotion d'autres variétés locales, et la redécouverte de saveurs de fruits oubliés
- Afin d'aider les amateurs à la constitution de leur propre verger
- Afin de les initier aux techniques de la taille, de la greffe ou de la plantation
- Afin d'associer les scolaires et les habitants de la commune à cette démarche
- Afin de transmettre la connaissance, des échanges et partage de savoir et le lien entre les générations

Il a été décidé de créer sur le territoire de la commune un verger pédagogique. Ce verger d'une superficie d'environ 2 000m<sup>2</sup> est situé section 01 parcelle 185. Le terrain reste la propriété de la commune. La société arboricole en assure l'entretien et la gestion (préparation du terrain pour la plantation, entretien du terrain, soins des arbres, récolte...). A demande de la société d'arboriculture, la commune pourra procéder au fauchage de l'herbe du terrain.

La société d'arboriculture est disponible pour intervenir sur site pour les classes scolaires à la demande des enseignants sur tout sujet touchant aux fruits et à l'arboriculture.

La commune donne également son accord pour l'évolution future du verger, notamment la création éventuelle d'un rucher pédagogique. La société d'arboriculture consultera obligatoirement la commune pour accord lorsque des travaux structurants devront être entrepris.

La durée de ladite convention est fixée pour 10 années reconductibles.

Suite aux explications fournies par le Maire, le Conseil municipal valide à l'unanimité cette convention et donne l'autorisation au Maire de la signer.

#### **DCM 2023-09-04 Création opération d'investissement « emplacement camping-cars » et décision modificative**

Suite aux explications fournies par le Maire au sujet du devis de l'entreprise SODILOR pour un montant de 499,73 euros TTC portant sur l'achat de panneaux métalliques et un montant de 73,74 euros TTC pour l'achat des chaînettes, le Conseil municipal valide à l'unanimité :

- La création d'une opération spécifique n°171 « emplacement camping-cars » pour un montant de 700 euros
- Une décision modificative de type virement de crédits comme suit :
  - ✓ Opération 112 matériel de voirie article 2152 : - 700 euros
  - ✓ Opération 171 : + 700 euros.

#### **DCM 2023-09-05 Achat d'une saleuse**

Suite aux explications fournies par le Maire, le Conseil municipal valide à l'unanimité l'achat d'une saleuse pour un montant de 11 100 euros HT.

Une opération spécifique n°172 est créée et une décision modificative de type virement de crédit est prise comme suit :

- Opération n°172 : + 11 100 euros
- Opération n°165 : - 11 100 euros

#### **DCM 2023-09-06 Sécurisation du pont du Schwarzbach**

Le Maire présente le devis de l'entreprise SPANNAGEL pour des garde-corps pour un montant de 718 euros HT. Ces garde-corps seront installés au niveau du pont du Schwarzbach afin d'améliorer la sécurité notamment pour les enfants.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

#### **DCM 2023-09-07 Subvention à l'Association familiale d'aide aux enfants inadaptés de la région de Sarreguemines**

Suite aux explications fournies, le Maire propose de procéder au versement d'une subvention d'un montant de 350 euros au profit de cette association.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

#### **DCM 2023-09-08 Subvention à l'association Rangers de France du Grand Est**

Le Maire expose la situation rencontrée rue du Brühl avec la divagation de très nombreux chats ayant occasionnée de gros problèmes d'insalubrité. Plusieurs personnes de cette rue ont contacté le Maire afin que la commune intervienne et trouve des solutions. Après de nombreuses démarches infructueuses auprès de la SPA et d'autres instances, une solution a été trouvée auprès de l'association Rangers de France du Grand Est qui est venue récupérer une grande partie de ces chats.

Suite aux explications fournies, le Maire propose de procéder au versement d'une subvention d'un montant de 300 euros au profit de cette association. Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité.

Un arrêté sera pris pour interdire notamment de nourrir les chats errants.

### DCM 2023-09-09 Gestion des états des lieux de la salle la forge

Au vu de la charge administrative conséquente de la secrétaire de mairie et des missions prioritaires qui lui incombent, il s'avère nécessaire de la décharger de la réalisation des états des lieux de la salle la Forge.

Le Maire propose de confier cette tâche à l'agent en charge actuellement de l'agence postale qui percevra pour ce temps de travail supplémentaire une rémunération sous la forme d'heures complémentaires.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition.

### DCM 2023-09-10 Autorisation de signer un acte de vente

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne l'autorisation au Maire de signer l'acte de vente du terrain communal vendu à Monsieur OLIGER (il manquait cette précision dans la délibération de 2018).

### Points divers

- Organisation de la cérémonie du samedi 11 novembre
- Repas des anciens le dimanche 14 janvier 2024
- Vœux de la municipalité fixés au 27 janvier 2024 à 18h
- Problèmes des chiens en divagation

Fin de la réunion à 21h15

Christian SCHWALBACH

Maire



Christiane SPECHT

Secrétaire de séance

Signatures des membres ayant assisté à la séance du conseil municipal du 20 septembre 2023 :